

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des affaires maritimes

Décision du 7 décembre 2015 portant désignation de membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime au titre de l'année 2016

NOR : DEVT1529030S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des affaires maritimes,
Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime,

Décide :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2016, sont désignés membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes :

I. – *Au titre des représentants des pouvoirs publics*

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

II. – *Au titre des représentants de l'enseignement et de la formation maritimes*

M. Michel TUDESQ, directeur du lycée professionnel maritime de Sète.

M. François DERMINON, professeur de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.

M. Régis MAURIAC, administrateur des affaires maritimes à l'École nationale supérieure maritime.

M. François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

M. Philippe LE MIGNAN, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole-Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).

M. Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT).

M. Lucas ALAYRAC, élève de l'École nationale supérieure maritime.

M. Jean Guy HAGELSTEIN, parent d'élève du lycée professionnel maritime de Boulogne.

III. – *Au titre des personnes qualifiées*

Jean-Marie DUFOUR, du groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), personne qualifiée du secteur de la plaisance professionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 7 décembre 2015.

R. BRÉHIER